



ou F.F.E.S.S.M NOUVELLE AQUITAINE.....

M. MERLE Antoine

Commission Juridique Régionale

Tony.merle@orange.fr

TALENCE le 08/03/2017

Cher Président,

La dernière Assemblée Générale m'a positionné comme responsable de la Commission Juridique Régionale.

Le DROIT possède diverses branches et je n'ai pas la prétention d'avoir les connaissances d'un Pic de la Mirandole qui pouvait renseigner sur tout et dans tous les domaines. J'ai donc besoin de personnes qui seraient aptes à répondre dans les diverses branches du droit ou assimilés. De par leurs professions ou leurs engagements associatifs et professionnels ils pourraient m'aider à la construction de la commission juridique. Il est un fait certain que je les dérangerai le moins souvent possible. Je ne suis pas à la recherche de la "réunionite" ni à des études qui pourraient nous faire revenir à l'école ou à l'université et je préfère adresser la question précise à la personne ou au groupe de personnes qui se sentent aptes à y répondre plutôt que de l'adresser à l'ensemble pour avoir en réponse un tas d'analyse qu'il me faudrait résumer ou synthétiser. Donc je préfère travailler avec le ou les groupes qui seront constitués à cette fin.

Je vous demande donc d'adresser ma lettre avec ses annexes aux personnes de votre association qui seraient juristes, assureurs, juges, procureurs, avocats, huissiers, notaires, conseillers, gendarmes, affaires maritimes, etc ... afin qu'ils puissent me contacter et me donner leur adresse mail en m'indiquant la branche dans laquelle ils peuvent m'être utiles.

Comptant sur votre intervention, recevez, mon Cher Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Antoine MERLE

COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE :

J'ai fait cinq catégories qui représentent dans leur ensemble tous les domaines (ou presque) qui font l'objet d'interrogations. Vous vous situez dans ce ou ces domaines, sachant également que vous pouvez ne pas être performant dans tout l'éventail de possibilités qui figure dans chaque catégorie. Ce n'est pas un problème, si vous ne savez pas, vous n'y répondez pas. Vous pouvez, bien évidemment vous positionner dans plusieurs catégories .

CREATION DE GROUPES EN FONCTION DES CONNAISSANCES DE CHACUN

1 ère CATEGORIE : ETHIQUE FEDERALE ET RELATIONNELLE :

QUESTIONS LIEES A LA REGLEMENTATION des commissions fédérales régionales

QUESTIONS LIEES A LA NAVIGATION. Il s'agit d'un domaine particulier, parallèle bien souvent à nos activités.

2ème CATEGORIE : CODE DU SPORT ET DRJSCS

QUESTIONS ADMINISTRATIVES se rapportant aux statuts clubs, Règlement intérieur des Clubs, CODEP, votes, représentation, organisation interne à un Club, fiscalité, matériel, certificat médical, enfants mineurs, prérogatives, etc... que l'on pourrait qualifier comme questions courantes de la vie des clubs.

- Analyses et interrogations sur le CODE DU SPORT
 - o Respect du Code du Sport, obligations des Associations
- Analyses et interrogations sur l'aspect réglementaire Fédéral

DIRECTIONS REGIONALES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Les liens entre les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale et les licenciés et organismes associatifs de la FFESSM

- Les politiques sociales, politiques sportives, politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire

3ème CATEGORIE : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

QUESTIONS LIEES A L'ASSURANCE ET AUX DIVERSES RESPONSABILITES.

- Interrogations sur l'assurance des licenciés
- Interrogation sur les assurances des CLUBS, CODEP,
- Les diverses responsabilités et obligations

QUESTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

4ème CATEGORIE : LE RELATIONNEL

QUESTIONS LIEES A L'ASPECT ASSOCIATIF EN GENERAL

(Ne rentre pas en considération les problèmes disciplinaires ou de médiation qui font l'objet d'une étude particulière)

- Problèmes relationnels entre membres d'un Club
- Licenciés, membres du bureau, membres du Comité Directeur, etc...
- Problèmes relationnel entre membre d'un Club et le Club
- Problèmes relationnels entre deux Clubs
- Problèmes relationnels entre un Club et un CODEP
- Problèmes relationnels entre un Club et son Comité Régional
- Problèmes relationnels entre un Club et la FFESSM
-

5 ème CATEGORIE : LE JURIDIQUE AU SERVICE DES CLUBS

QUESTIONS LIEES A UN ASPECT FISCAL, SOCIAL ou COMPTABLE

- Interrogations sur l'aspect économique des associations (Clubs, CODEP, Comités)
- Licences, adhésion, placements financiers, investissements
- Employés des Clubs, CODEP, COMITES,
- Subventions Mairie, Départements, Régions.
- Les dons, legs, mécénat
- La défiscalisation consentie aux bénévoles dans la représentation de leur association
- Les emprunts, les dettes, les impôts
- L'exploitation de bars, buvettes, hébergement, restauration
- Le Code du travail, le code des impôts
- Le dépôt de bilan, la dissolution d'une association, la destination des biens meubles et immeubles